

*Questions au Feuilleton***Question n° 857—M. Epp:**

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Cormorant Fishermen's Co-op au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Cormorant Fishermen's Association en janvier 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Louis J. Ducharme, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, trois membres de la Cormorant Fishermen's Association ont pu s'adonner à la pêche commerciale et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme pêcheurs commerciaux.

Question n° 858—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Indian Rice Producers au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Indian Rice Producers Co-op Ltd. en mai 1973, époque à laquelle cette entreprise recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Walter Courchene, président.

2. a) A la date de mise en exploitation commerciale, l'entreprise employait trois personnes. Elle a depuis fermé ses portes pour cause de faillite. b) Voir paragraphe 2.a).

Question n° 859—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Camperduck Trappers Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Camperduck Trappers Association en octobre 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. George Butler, secrétaire-trésorier.

2. a) Pendant la durée du contrat, sept membres de la Camperduck Trappers Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 860—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Wabowden Trappers Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

[M. Wood.]

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Wabowden Trappers' Association en octobre 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. Abel Hall, président.

2. a) Pendant la durée du contrat, 13 membres de la Wabowden Trappers' Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1975, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 861—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant de la Tri-Star Construction Company Ltd. au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Tri-Star Construction en juin 1973, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M. William Dumont, propriétaire.

2. a) A partir de la date d'entrée en exploitation commerciale jusqu'à la fin de la période de contrôle de trois ans imposée en vertu du programme spécial ARDA, soit en novembre 1976, cette entreprise employait annuellement trois personnes. b) Comme la période de contrôle à laquelle était assujéti l'octroi de la subvention est maintenant terminée et que le dernier paiement a été fait, on ne tient plus compte de ce genre d'information.

Question n° 862—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant du Lac Du Bonnet Trappers' Association au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?

M. Donald Wood (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministre de l'Expansion économique régionale est la suivante: 1. Le principal représentant de la Lac Du Bonnet Trappers' Association en octobre 1972, époque à laquelle elle recevait une offre d'aide dans le cadre du programme spécial ARDA, était M^{me} Theresa Ledin, présidente.

2. a) Pendant la durée du contrat, sept membres de la Lac Du Bonnet Trappers' Association ont pu s'adonner au piégeage et en conséquence augmenter leurs revenus. b) A la date d'expiration du contrat, soit le 31 mars 1974, tous ces membres étaient encore enregistrés comme trappeurs.

Question n° 863—M. Epp:

1. Qui était le directeur ou le principal représentant du Oak Point Hotel au Manitoba au moment où cet organisme a reçu des subventions dans le cadre du programme fédéral-provincial de l'ARDA?

2. a) Combien d'employés ces subventions ont-elles permis d'engager et pour combien de temps, b) combien en reste-t-il à l'heure actuelle?